

RÉGIME DE RETRAITE INDIVIDUEL (RRI)



Liste de vérification

Utilisez cette liste de vérification pour vous aider à déterminer si un RRI vous convient.

Êtes-vous actionnaire d'une société privée et avez-vous plus de 40 ans?	oui <input type="radio"/>	non <input type="radio"/>
Détenez-vous au moins 10 % des actions émises de la société privée?	oui <input type="radio"/>	non <input type="radio"/>
Y a-t-il d'autres actionnaires qui possèdent des actions dans la société privée?	oui <input type="radio"/>	non <input type="radio"/>
Avez-vous une relation d'employé/employeur avec la société privée?	oui <input type="radio"/>	non <input type="radio"/>
Recevez-vous un salaire stable d'au moins 75 000 \$ par année?	oui <input type="radio"/>	non <input type="radio"/>
Est-ce que la société privée dispose de liquidités excédentaires?	oui <input type="radio"/>	non <input type="radio"/>
Est-ce que la société privée contribue ou a contribué à un régime de retraite en votre nom?	oui <input type="radio"/>	non <input type="radio"/>
Est-ce que la société privée contribue ou a contribué à un régime de participation différée aux bénéfices en votre nom?	oui <input type="radio"/>	non <input type="radio"/>
Avez-vous maximisé vos cotisations REER au fil des ans?	oui <input type="radio"/>	non <input type="radio"/>
La totalité du montant accumulé dans votre REER est-elle aisément transférable dans un RRI?	oui <input type="radio"/>	non <input type="radio"/>
Souhaitez-vous augmenter votre épargne pour la retraite?	oui <input type="radio"/>	non <input type="radio"/>
Aimeriez-vous que la société privée contribue à votre retraite, lorsque la société peut déduire les cotisations qu'elle vous accorde?	oui <input type="radio"/>	non <input type="radio"/>
Voulez-vous un régime flexible qui pourra s'adapter à vos besoins dans l'avenir?	oui <input type="radio"/>	non <input type="radio"/>
Voulez-vous un régime admissible au fractionnement du revenu de pension?	oui <input type="radio"/>	non <input type="radio"/>
Voulez-vous un régime qui soit hors de portée des créanciers?	oui <input type="radio"/>	non <input type="radio"/>

L'information contenue dans ce document est fournie à titre de renseignements généraux seulement et ne peut être considérée comme constituant des conseils juridiques, fiscaux, financiers ou professionnels. L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie décline toute responsabilité quant à l'usage, au mauvais usage ou aux omissions concernant l'information contenue dans ce document. Veuillez demander conseil à des professionnels avant de prendre une quelconque décision.

^{MC} Marque de commerce de **L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie**. Les polices sont établies par L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.

Placements • Assurance • Solutions d'assurance collective
www.empire.ca info@empire.ca

